

Cumuna di **SAN LURENZU**



Capella
Sant'Antone
Casanova

L'agenda culturale di l'Associi

Dumenica u 1 di Lugliu
China pè a scola

Sabbatu u 21 di Lugliu
Cuncertu cù u gruppu
Orizonte

Mercuri u 25 di Lugliu
Apperitivu cù Corse-Matin

Vennari u 10 d'Aostu
Festa patrurale
Mercatu d'Arte

Dumenica u 19 d'Aostu
Serata Pizze

...

L'Editoriale

Il fallait s'y attendre... Huit mois après que le ciel nous soit tombé sur la tête, les communes de l'île sont toujours dans l'attente de l'arrêté d'Etat visant à leur apporter une aide conséquente sur les fonds nationaux prévus à cet effet.

Ce dernier, devant faire suite à la visite d'un ingénieur du Ministère de l'Intérieur et du Préfet de Haute-Corse au Printemps dernier, se fait désormais attendre depuis plusieurs mois, et devrait, aux dernières nouvelles, être rédigé début Octobre...

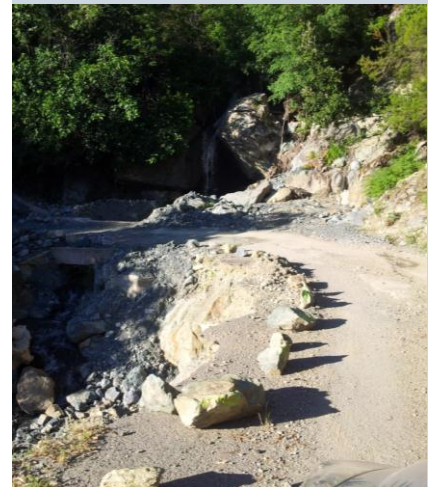
Après cela, il nous faudra entamer plusieurs semaines de procédures administratives en vue de l'attribution de la maîtrise d'œuvre, des marchés mais surtout de la rédaction du cahier technique.

Heureusement, la commune a pu engager des travaux d'urgence sur ses fonds propres à Penta et Forci, et pas des

moindres, puisque le rétablissement de l'eau potable, le nettoyage complet, le dégagement et sécurisation de la route ainsi que la reconstruction du mur de la place de Forci ont été réalisés avant la période estivale.

Pour autant, de nombreuses opérations restent en suspens comme la réfection du chemin d'accès à l'église de Sainte-Lucie, la reprise de différents murs de soutènement, mais aussi de la route et du pont menant à Forci sur une longueur de 80 mètres avec enrochement, ainsi que de divers travaux de voirie sur la commune.

Le Maire, *Jérôme NEGRONI*



Le pont de Forci va subir d'importants travaux.

Captages

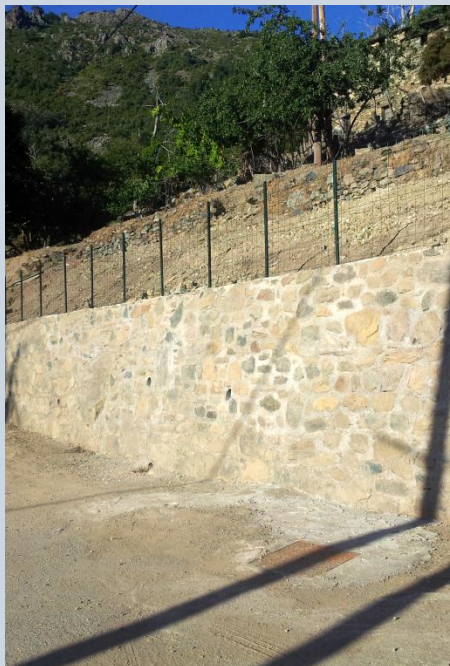
Entamée en 2008, l'étude visant à obtenir la Déclaration d'Utilité Publique concernant la protection des captages de Suallelu et Furcali arrivera bientôt à son terme.

Cette procédure indispensable est entreprise au titre de l'article L215-13 du code de l'environnement et L1321-2 du code de la santé publique.

Conformément à la législation en vigueur, la Déclaration d'Utilité

Publique (DUP) est obligatoire pour réaliser les travaux, autoriser les prélèvements d'eau, acquérir par expropriation les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate si ce n'est pas possible à l'amiable, grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée afin de préserver les points d'eau contre toute pollution éventuelle.

C'est ainsi que Bureau d'études techniques et d'ingénierie Carole SAVELLI, retenu par la municipalité, a récemment rendu son rapport lequel a débouché sur une enquête publique. D'autres procédures administratives seront désormais entreprises en partenariat avec la Préfecture avant que l'ensemble des travaux requis ne soient engagés.



Forci • Un premier mur de soutènement de 15m a été érigé d'urgence.

E n u t i z i e

Eclairage public. Comme vous l'aurez remarqué, les travaux d'enfouissement des réseaux électriques aériens effectués par le syndicat d'électrification en partenariat avec la mairie sont quasi-terminés. Nous avons profité de ces travaux pour améliorer l'éclairage public par une réorganisation et la pose de nouveaux lampadaires. Une mise en valeur de notre église et son clocher doit être finalisée d'ici peu. Les chapelles de l'Annonciade et Saint Antoine en ont également bénéficié.

Lieu de vie. La salle des fêtes, comme vous avez-vous en apercevoir lors de vos dernières visites (*élections présidentielles et législatives*) a rafraîchi ses couleurs grâce à l'intervention d'un professionnel en la personne de Paul-Mathieu Graziani.

Parking. La création de places de stationnement au lieu-dit E Case Suttane a été réalisée tout récemment afin de désenclaver le hameau qui affichait un cruel déficit de places de stationnements lors de la période estivale.

Espaces verts. La société Espace Green a réalisé la pose d'un système d'arrosage automatique en divers lieux de la commune et notamment sur la place de l'église et sa pelouse, bacs à fleurs. Parallèlement à cette opération, nous avons procédé à la plantation de lauriers sur l'ensemble du territoire de la commune.

Bibliothèque. La bibliothèque municipale sera installée dans la salle des fêtes, les étagères prévues à cet effet accueilleront le stock de livres et romans qui ne cesse de croître. Son ouverture devrait se faire à la prochaine rentrée.

Station d'épuration. Mise en service il y a moins de vingt ans, la station d'épuration de la commune demande un entretien permanent et un diagnostic quasi-annuel par les sociétés spécialistes en la matière. Ainsi, il a récemment fallu procéder au remplacement total du système d'aspiration des eaux usées afin de permettre un fonctionnement optimal. Toutefois, d'autres interventions sont prévues dans les prochaines semaines, à savoir le remplacement des différents circuits et la refonte du réseau électrique.

Da vene...

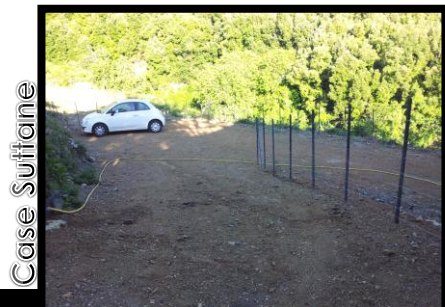
Si à San Lurenzu, plus qu'ailleurs, la programmation de travaux est plus complexe du fait de la multitude de hameaux composant la commune, la municipalité actuelle, comme elle s'y était engagée, s'efforce de n'oublier personne. Ainsi, elle réalisera avant l'hiver prochain des travaux d'aménagement au lieu-dit Serramole. Ceux-ci concernent plus particulièrement la place communale qui se verra offrir un premier revêtement, lequel sera soutenu par un mur en pierres de pays.

Il en est de même à Coibiti où la fontaine sera entièrement refaite de manière plus traditionnelle, laissant également un peu plus de marge de manœuvre aux véhicules.

Des places de stationnement égayées par des espaces verts verront par ailleurs le jour sur les hauteurs d'Alzi.

Enfin, les derniers travaux de sécurisation des accès seront effectués avec la pose de rampes, notamment du côté du moulin de Tribbiu.

Scola. Conformément à la volonté de la municipalité, les parents d'élèves ont récemment approuvé la mutation en école bilingue de la classe scolaire. Celle-ci deviendra effective lors de l'arrivée d'un professeur des écoles entrant dans ce cadre.



INVITATION



Dans le cadre de la tournée des villages du quotidien **Corse-Matin**, la population est invitée à se retrouver le **mercredi 25 juillet** à 10h sur la place de Casanova.

Le reportage sera suivi par un apéritif offert par la Municipalité.

Il sera par ailleurs interdit de stationner les véhicules sur la place de Casanova du mardi 24 juillet 18h au mercredi 25 juillet 13h (voir arrêté municipal).